



Nom – Prénom de l'élève

Merci de remplir et signer les autorisations suivantes :

AUTORISATION DE FUMER POUR TOUS LES ELEVES

Afin d'appliquer le décret du 15 novembre 2006, de préserver l'hygiène de vie des jeunes et de réduire la consommation des fumeurs, il est prévu un ESPACE PUBLIC FUMEUR, aux seules heures indiquées : 9H50, 12H30, 15H15, 17H30, 20H00. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans les locaux et en dehors de l'Espace Public Fumeur surveillé.

M. / Mme.....indique que leur fils/fille.....en classe de.....

Est autorisé(e) à fumer N'est pas autorisé(e) à fumer

A..... le..... Signature :

AUTORISATION DE SORTIE ANNUELLE POUR LES ELEVES INTERNES

M. / Mme.....autorise mon fils/fille.....en classe de.....

A

1° **RENTRE AU DOMICILE TOUS LES MERCREDIS APRES-MIDI** OUI NON

Moyen de transport : Heure de départ :

Retour au lycée le : MERCREDI SOIR **18H** (AVANT L'ETUDE)
 MERCREDI SOIR **19H** (AVANT LE REPAS)
 MERCREDI SOIR **20H30** (AVANT LA MONTEE A L'INTERNAT)
 JEUDI MATIN (Moyen de transport :)

2° **SORTIR LES MERCREDI APRES-MIDI DE L'ETABLISSEMENT** OUI NON
Sorties autorisées de 13h à 17h45

AUTORISATION D'USAGE DE VEHICULES PERSONNELS POUR LES INTERNES MAJEURS

M. / Mme.....autorise mon fils/fille.....en classe de.....

A

SE RENDRE AU LYCEE LE LUNDI MATIN POUR 9H30 ET QUITTER L'ETABLISSEMENT LE VENDREDI A LA FIN DE LA DERNIERE HEURE DE COURS AVEC SON VEHICULE PERSONNEL OUI NON

Dans ce cas, conformément aux dispositions du règlement intérieur, les véhicules seront inutilisables du lundi matin (1^e heure de cours) au vendredi soir (dernière heure de cours) (*sauf autorisation parentale et validée par le chef d'établissement ou son représentant*). Par soucis de sécurité, les clés des voitures personnelles seront remises et conservées au bureau de la vie scolaire du lundi matin au vendredi soir.

A..... le..... Signature :

TRANSPORTS

Merci de cocher les cases correspondantes :

⇒ **ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES**¹

MATIN

SOIR

Navette quotidienne VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Place de la liberté <-> lycée François Marty) (*inscription obligatoire au Service Régional des transports*)

Navette quotidienne LAFOUILLADE (LaFouillade <-> lycée François Marty) (*inscription obligatoire au Service Régional des transports*)

Navette quotidienne PARISOT (Parisot <-> lycée François Marty) (*inscription obligatoire auprès du lycée, coût annuel 84€*)

Véhicule personnel

Autre :

⇒ **ELEVES INTERNES**¹

LUNDI MATIN

VENDREDI SOIR

Navette VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Place de la liberté) (*inscription obligatoire au Service Régional des transports*)

Navette VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Gare) (*inscription obligatoire au Service Régional des transports*)

Navette LAFOUILLADE (LaFouillade) (*inscription obligatoire au Service Régional des transports*)

Navette PARISOT (Parisot) (*inscription obligatoire auprès du lycée, coût annuel 70€*)

Navette privée lycée RODEZ (Rodez <-> Monteils) (*inscription obligatoire auprès du lycée, coût annuel 100€*)

Véhicule personnel

Autre :

En cas de changement de mode de transport, merci de prévenir la Vie scolaire.

¹ Une aide au transport peut être demandée au service régional des transports en cas d'absence de service sur une partie ou sur la totalité du trajet domicile – établissement scolaire.

(En l'absence de service de transport scolaire ou lorsque la distance domicile/point d'arrêt le plus proche ou dernier point d'arrêt/établissement scolaire est supérieure à 3 km, une allocation de transport peut être versée selon conditions (article 2.A.d. du Règlement du transport scolaire régional)).